

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Pépinière d'entreprises Palente

M. LE MAIRE, Rapporteur : La SA IEN (Industries et Entreprises Nouvelles) est titulaire du contrat de délégation concernant la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises de Palente.

La délégation, en date du 15 février 1994, expire le 31 janvier 1999. Un bilan global du contrat sera présenté lorsque la question de son renouvellement sera soumise au Conseil Municipal.

On constate en 1997 une baisse du chiffre d'affaires (- 171 133 F), parallèlement avec un manque de rotation des créateurs (ex. : certains d'entre eux restent en pépinière plus longtemps que nécessaire). Cette situation appelle un suivi particulier.

Sur le plan des relations financières avec la Ville, IEN a versé en 1997 à la Ville une redevance de 111 KF HT (fonction d'un prix au m²).

«M. DUVERGET : Au sujet des pépinières d'entreprises en général et comme cela figure dans le rapport, le manque de rotation des créateurs est bien tout le problème actuel des pépinières d'entreprises. On dit souvent que les pépinières d'entreprises doivent être des nurseries d'entreprises. Or il semble que ces entreprises aient une adolescence prolongée dans les pépinières et qu'elles aient du mal à les quitter. La rotation devrait être faite en moyenne tous les deux ans, deux ans et demi et aujourd'hui ici à Besançon, comme dans d'autres villes en Franche-Comté, dans d'autres secteurs, je pense notamment à la grande pépinière dans le Nord Franche-Comté à Etupes, il y en a une également maintenant à côté de Morteau, il semble que les rotations soient beaucoup plus longues.

On a actuellement dans une entreprise deux phases : la phase de naissance qui est très bien accompagnée en France par des systèmes divers et complémentaires des collectivités puis la phase d'adolescence, c'est-à-dire le moment où l'entreprise doit effectivement s'envoler, quitter la nurserie pour faire son chemin. Quels sont les dispositifs actuellement mis en place par la Ville de Besançon pour permettre effectivement à ces entreprises de faire leur chemin car il semble qu'il y ait actuellement ce problème de rotation. Les créateurs d'entreprise ne sont pas malheureusement légion aujourd'hui. On a traité de ce problème-là très récemment au District et on sait que le créateur d'entreprise aujourd'hui ce n'est pas quelqu'un de 25 ans malheureusement en France, c'est souvent quelqu'un qui a une longue expérience, qui parfois a eu quelques déboires et qui se lance dans le cadre d'une création d'entreprise à 40-45 ans. Donc, la Ville qui constate ce phénomène de manque de rotation des créateurs prend-elle des dispositions et si oui, lesquelles ?

M. JACQUEMIN : Je ne voterai pas ce rapport-là qui comporte une critique à peine implicite de l'action d'IEN. Je le regrette beaucoup. IEN est une société anonyme avec un capital important qui est venue s'implanter à Besançon il y a quelques années sur un site que chacun connaît bien. Elle a mené une politique tout à fait adéquate de promotion des entreprises, d'installation des créateurs. La durée en pépinière, fixée à deux ans, résulte de la nature juridique du bail, un bail précaire inférieur à 24 mois mais il est bien clair qu'un créateur d'entreprise est encore tout jeune créateur après 23 mois de fonctionnement et la maturité de l'entreprise ne vient qu'à 5 ou 6 ou 10 ans. Il y a donc bien une deuxième phase importante dans la vie de l'entreprise qui est après le tout premier démarrage de trouver des solutions pour accompagner encore au-delà de ces 23 mois la jeune entreprise. Je crois qu'IEN a réfléchi à ce type de problème et qu'une réflexion a été engagée avec vous à ce sujet sur des perspectives éventuellement de construction mais tout cela n'aboutit pas. Pourquoi ? On aimerait en savoir un peu plus. En tout cas moi je pense que la manière de présenter ce rapport n'est pas tout à fait convenable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, à quel endroit dans le rapport émet-on la moindre critique sur IEN ? Dites-le moi.

M. JACQUEMIN : Implicitement on lit qu'il y a un manque de dynamisme de la part d'IEN et je crois que s'il y avait une phrase pour un peu rétablir la vérité, cela aurait été mieux. Je le dis aussi parce qu'en commission de délégation de service public, c'est un peu tout de même le ton que j'avais perçu.

M. LE MAIRE : Si vous tenez compte du ton qu'on perçoit en commission, alors on n'en finira pas ! En tout cas je n'ai pas trouvé de critiques par rapport à IEN que je connais bien dans ce rapport.

M. JEANNEROT : Ces rapports ont bien sûr été examinés en Commission Economique et en Commission de Contrôle. Je voudrais vous préciser, Monsieur JACQUEMIN, que nous nous sommes efforcés d'écrire ce rapport avec la sincérité qui convient et de ce point de vue il est sincère au sens où effectivement il donne une information exacte, c'est que nous sommes sur une baisse du chiffre d'affaires avec une rotation du nombre des entreprises qui a tendance à se ralentir.

Tout ce que vous avez pu dire les uns et les autres autour de ces deux dossiers a fait et fait encore l'objet d'une réflexion largement engagée en Commission Economique et dès lundi prochain, nous allons vous proposer, à la faveur de la renégociation de la délégation de gestion avec IEN puisque nous arrivons à son terme, à la fois une méthode de travail et des perspectives autour de cela. Je crois qu'il faut à la faveur de la renégociation du contrat avec IEN reposer la problématique plus globalement des pépinières d'entreprises à Besançon dans la suite de la réflexion qui a été engagée et qui a été présentée ici il y a quelques mois dans le cadre de ce Conseil Municipal. Je vous donne donc rendez-vous lundi 22 juin pour aborder sur le fond la question d'IEN et à la faveur d'IEN celle de Rive Boutique de Gestion».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité moins une abstention.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.